



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BPJEPS A.S

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Option : Animation Sociale AS

En alternance



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre

des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Actions de formation par apprentissage

5 septembre

2022

-

15 septembre

2023

Dossier à rendre avant

le 2 septembre 2022

à déposer sur place ou à envoyer par
courrier au CVIFS, 50 impasse de la
Glacière, 31200 Toulouse



06 08 12 70 80



contact@cvifs.fr



www.cvifs.fr/formations

Formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Option : Animation Sociale

L'éducateur Animation Sociale, conduit des actions et des projets éducatifs auprès de tous publics y compris en situation de fragilité, notamment à partir de démarches d'éducation populaire en mobilisant des supports d'activités sociales et socioculturelles. Il contribue à favoriser des actions d'inclusion sociale à destination de publics en situation de fragilité ou d'exclusion. Ce BPJEPS Animation Sociale prépare aux métiers de l'animation sociale, de la médiation culturelle, etc



Dates

Du 5 septembre 2022
au 15 septembre 2023



Durée :

620h en formation,
810h en alternance



Lieu de la formation

CVIFS, 50 impasse de la Glacière
31200 Toulouse



Nombre de stagiaires

8 stagiaires minimum
20 stagiaires maximum



Coût de la formation

Nous contacter



Pré-requis

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 ou PSE1 ou PSE2
ou AFGSU ou SST.

Avoir 16 ans minimum.

Justifier d'une expérience d'animateur(trice)
professionnel(le) ou non professionnel(le)
auprès de tout public d'une durée minimale de
200 heures au moyen d'une attestation délivrée
par la ou les structures d'accueil.

Passer les entretiens de sélection.

Les entretiens individuels de sélection

- Ils auront lieu à partir du 8 juillet 2022.
- Pour + d'infos sur la procédure d'accès à la formation, nous contacter

Objectifs de la formation

- Conduire des actions d'animation à destination de tous publics dans le cadre de démarches ou actions d'éducation populaire collectives y compris pour des publics fragilisés, en situation de dépendance, d'exclusion nécessitant un accompagnement et un suivi individualisé
- Conduire des actions à partir de démarches d'éducation populaire à des fins d'animation sociale en mobilisant des supports d'activités sociales et socioculturelles
- Contribuer à favoriser des actions d'inclusion sociale à destination de publics en situation de fragilité ou d'exclusion
- Participer à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet pédagogique
- Participer et connaître le fonctionnement d'une structure via l'alternance ou l'apprentissage



Moyens pédagogiques

Le centre de formation dispose de l'ensemble des moyens matériels et pédagogiques en conformité avec le référentiel de formation.

La formation alterne étude de cas et de documents, théories et mises en situations pratiques.

Le diplôme du BPJEPS AS est obtenu par

capitalisation des 4 unités de formation. Celles-ci sont définies par les 4 épreuves certificatives qui jalonnent le parcours de formation permettant de valider les unités suivantes :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale

Chaque UC, quel qu'en soit le mode d'acquisition, est délivrée pour une durée de cinq ans.

La certification AS

Les unités capitalisables constitutives du diplôme sont attribuées selon le référentiel de certification et dont l'acquisition est contrôlée par des épreuves certificatives.

Les unités capitalisables transversales UC1 et UC2 ont pour support la soutenance d'un rapport écrit personnel explicitant la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation. L'entretien est d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le·la candidat·e d'une durée de 20 minutes au maximum.

L'UC3 est une mise en situation professionnelle dans le champ de l'animation sociale.

L'UC4 est une mobilisation des démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation sociale.

Validation

Le BPJEPS est délivré grâce à l'obtention des 4 Unités Capitalisables (UC) par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Vous pouvez également bénéficier dans le cadre de cette formation de dispenses, passerelles et/ou équivalences qui sont définies par le Ministère chargé des sports. Votre coordonnateur formation est là pour vous guider.

Public en situation de handicap

L'engagement du CVIFS à l'égard de l'égalité des personnes en situation de handicap est mis en oeuvre dans ses actions de formation, notamment dans ce qui touche au perfectionnement des compétences, à la sensibilisation des employeurs et à l'aide au travail autonome.

**Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de votre parcours. N'hésitez pas à solliciter
Tel : 06 08 12 70 80**

